



**HAL**  
open science

## Les disparités géographiques du vieillissement en France

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. Les disparités géographiques du vieillissement en France. Inter régions, 2009, 285, pp.34-35. halshs-00764971

**HAL Id: halshs-00764971**

**<https://shs.hal.science/halshs-00764971>**

Submitted on 13 Dec 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**L**e fait que la population de la France vieillisse est incontestable. La proportion des personnes âgées y augmente au fil des années. Mais il importe de préciser les facteurs de ce vieillissement pour comprendre combien son intensité peut être différente selon les territoires. Voici l'analyse du recteur **Gérard-François DUMONT**.

# Les disparités géographiques du vieillissement en France



## VIELLISSEMENT « PAR LE BAS » ET « PAR LE HAUT »

Le vieillissement de la population provient de la combinaison de plusieurs facteurs et, d'abord, de deux d'entre eux, le vieillissement « par le bas » et le vieillissement « par le haut ». Le premier facteur dépend du niveau de la fécondité du territoire considéré.

Par exemple, dans les départements ruraux, pour la dernière année disponible – 2006 –, la fécondité est de 1,69 enfant par femme en Lozère et de 1,98 en Haute-Marne, pour une moyenne de 1,92 en France métropolitaine. Le bas niveau de fécondité de la Lozère, en minorant les naissances, accentue à contrario la part des personnes âgées. Dans les départements urbains, les écarts sont aussi importants. Ainsi, le niveau relativement faible des Alpes-Maritimes – 1,74 enfant par femme – accentue-t-il le vieillissement de ce département, tandis que la fécondité relativement élevée

de l'Essonne – 2,14 enfants par femme – ou, plus encore, de la Seine-Saint-Denis – 2,42 enfants par femme –, minore le vieillissement.

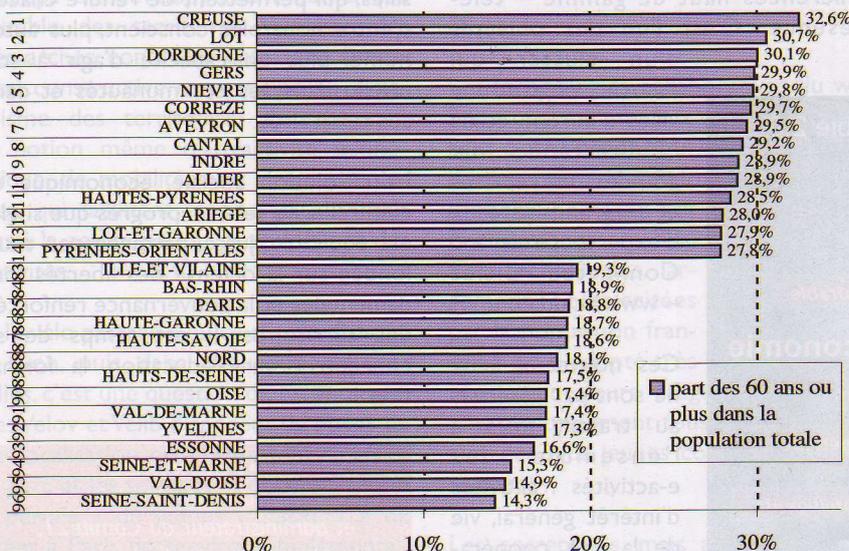
En deuxième lieu, la longévité des personnes âgées s'accroît presque régulièrement chaque année. Ainsi, les hommes et les femmes parvenus à l'âge de 60 ans ont gagné cinq années d'espérance de vie en 40 ans, des années 1970 aux années 2000, soit un gain moyen de 1,5 mois par an.

Ce vieillissement « par le haut » a pour effet d'augmenter la proportion des personnes âgées. Mais les gains d'espérance de vie sont différents selon les départements. Parmi les départements les plus ruraux, l'espérance de vie à la naissance du sexe féminin est de 82,6 ans dans la Meuse, mais de 84,4 ans dans le Gers. Ce département vieillit donc davantage « par le haut ». Parmi les départements les plus urbains, cette espérance est de 84,5 ans dans les Yvelines, mais de seulement 82,7 ans dans la Seine-et-Marne.

## DES INTENSITÉS DU VIELLISSEMENT TRÈS DIVERSIFIÉES SELON LES TERRITOIRES

Un troisième facteur influe sur la composition par âge des territoires et, donc, sur leur niveau de vieillissement : les mouvements migratoires, internationaux ou internes. Globalement, pour la France, la migration internationale avec les pays non européens ralentit le vieillissement, car l'âge moyen des immigrants qui viennent s'installer, est bas.

Les proportions les plus élevées et les plus basses des 60 ans ou plus dans les départements de France



© Gérard-François Dumont - Chiffres Insee métropole 2007.

Néanmoins, ce qui est vrai en moyenne peut se révéler faux pour tel ou tel territoire. Ainsi, le départ des personnes arrivées à l'âge de la retraite de Paris ou du nord de la France minore le vieillissement de ces départements, alors qu'il majore le vieillissement des territoires où ces personnes s'installent, comme les régions littorales ou sublittorales de l'Atlantique ou de la Méditerranée.

Ces différences illustrent un aspect essentiel du vieillissement : la combinaison des facteurs du vieillissement présentés ci-dessus conduit à des intensités très variées, selon les territoires. Par exemple, selon les estimations 2007, la part des 60 ans ou plus atteint le tiers de la population en Creuse – 32,6 % – et plus de 30 % dans le Lot et en Dordogne. Il dépasse le quart dans le Gers, dans la Nièvre, en Corrèze, en Aveyron... À l'opposé, elle est inférieure à 15 % dans deux départements franciliens, le Val d'Oise et la Seine-Saint-Denis. Et inférieure à 18 % dans les Hauts-de-Seine, l'Oise, les Yvelines, la Seine-et-Marne...

De tels pourcentages mettent également en évidence un dernier et quatrième facteur du vieillissement qui tient à l'héritage démographique. Dans les années 2000, les départements de la grande couronne francilienne ont en héritage des générations arrivant à 60 ans ou plus relativement peu nombreuses. En revanche, à l'avenir, leurs effectifs de personnes âgées devraient nettement augmenter, car beaucoup de jeunes couples, qui sont venus habiter dans les villes nouvelles – Saint-Quentin en Yvelines, Marne-la-Vallée, Evry – de ces départements, vont vieillir sur place. À l'opposé, les générations qui vont arriver à l'âge de 60 ans en Creuse, d'ici 2030, sont relativement peu nombreuses.

#### LES ENJEUX TERRITORIAUX DU VIEILLISSEMENT

Les analyses conduites mettent bien en évidence les enjeux du futur. Le premier tient tout simplement au fait que les ter-

ritoires français présenteront, à l'horizon 2030, des caractéristiques démographiques inédites. En particulier, les compositions par âge des populations se présenteront sous des formes souvent jamais rencontrées dans le passé et impliquant, ipso facto, une structure nouvelle des besoins sociaux. Les politiques publiques devront donc être en permanence inventives pour répondre à des sociétés aux compositions à la fois nouvelles et changeantes et marquées, en outre, par des évolutions de la sociologie de la famille, qui s'ajouteront aux changements quantitatifs résumés ci-dessus.

Le deuxième enjeu pose la question de l'application du principe de subsidiarité. Compte tenu des évolutions variées selon les territoires, il apparaît clairement que les politiques publiques du vieillissement, même si elles se basent sur des principes nationaux, doivent être conçues de façon à s'adapter aux réalités locales, à la géodémographie spécifique de chaque territoire.

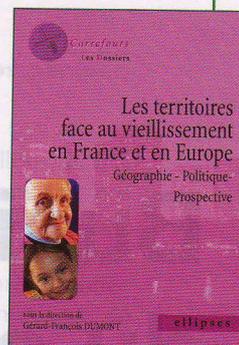
Un troisième enjeu tient à la nécessaire solidarité entre les territoires. Sur chaque territoire, des évolutions démographiques propres exerceront des conséquences à la fois sur les solidarités naturelles, sur la création de richesses susceptibles de financer ce que l'économie appelle les besoins collectifs, comme sur les budgets des collectivités territoriales. Or, si les territoires ont des marges de manœuvre sur leur attractivité et donc sur la composition de leur peuplement, ils subissent aussi des phénomènes sociétaux liés à l'héritage démographique ou à des départs ou des arrivées d'habitants, sur lesquels ils n'ont guère la maîtrise. La logique de la décentralisation, qui a attribué certaines compétences, mais aussi les obligations finan-

## Les territoires face au vieillissement en France et en Europe

sous la direction  
de Gérard-François Dumont,  
Éditions Ellipses.

Ce livre est le premier à traiter l'ensemble des questions posées par le vieillissement des territoires français et européens, avec des analyses à toutes les échelles géographiques, des pays aux communes en passant par les régions, les aires urbaines, les départements ou les agglomérations.

Ce livre est également le premier à approfondir la question de l'augmentation du nombre des personnes âgées et de ses conséquences.



cières qui leurs sont liées, signifient des engagements fort variés selon les territoires en fonction de leurs propres caractéristiques géodémographiques. De telles évolutions appellent un incontestable renforcement des méthodes de péréquation, au risque de creuser des inégalités territoriales, voire de mettre en grande difficulté certaines collectivités territoriales.

Trouver des réponses adaptées au vieillissement ne peut se faire sans organiser l'ensemble des solidarités nécessaires entre toutes les générations. Ce doit être au cœur des analyses et des actions conduites par les responsables des communes, des intercommunalités, des départements, comme des régions.

Les politiques du vieillissement ne doivent pas être isolées des autres politiques, mais au contraire trouver et mettre en œuvre des réponses transversales, les bons équilibres sociétaux se réalisant, lorsque les solidarités entre les générations s'exercent pleinement. ■

#### Gérard-François DUMONT

est professeur à l'Université  
de Paris-Sorbonne,  
président de la revue *Population & Avenir*,  
[www.population-demographie.org](http://www.population-demographie.org),  
[gerard-francois.dumont@paris-sorbonne.fr](mailto:gerard-francois.dumont@paris-sorbonne.fr)